

COMMUNIQUE : À quoi sert le dialogue social ?

Le dialogue social, nous en entendons beaucoup parler sans vraiment savoir ce que cela signifie et quel rôle il joue dans la société. Pourtant, il est présent partout : des administrations aux entreprises jusqu'aux instances gouvernementales. Apprenez-en plus sur le dialogue social avec la CFTC.

Dialogue social : qu'est-ce que c'est ?

Sa définition

Couramment employée, cette expression n'a pourtant pas de définition précise. L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le dialogue social ainsi : "Le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun."

Plus simplement, on pourrait définir le dialogue social comme étant l'ensemble des dispositifs au sein desquels se confrontent les intérêts des salariés, des employeurs et du gouvernement.

Au-delà d'une simple définition, il faut comprendre que le dialogue social fait de la négociation un élément d'équilibre des pouvoirs.

Sa philosophie

Le dialogue social part de la conviction ambitieuse qu'un débat fécond est susceptible de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale. Il se place donc comme un mode de régulation sociale, qui vise à limiter la possibilité d'un pouvoir unique et absolu de

décision (comme l'État ou l'employeur). Le dialogue social est le fruit de notre histoire sociale, politique et philosophique.

Le dialogue social et la France : une histoire de longue date

Ce sont les lois Auroux, promulguées en 1982, qui ont ouvert la voie au dialogue social. Elles sont en effet à l'origine d'importantes innovations en matière d'expression des salariés sur leurs conditions de travail et de prévention des risques.

L'expression « dialogue social » apparaît pour la première fois en 1984. À l'occasion de la présidence française du Conseil de la Communauté européenne, le ministre Claude Cheysson, prononce devant le Parlement Européen le discours de présentation du programme de la présidence française. Il y annonce alors que la présidence française prendra les initiatives nécessaires pour chercher, avec les partenaires sociaux, le moyen de renforcer le "dialogue social" au niveau européen.

La législation française a bien évidemment beaucoup avancé sur ce terrain et le dialogue social a fait beaucoup de chemin en France. Depuis les lois Auroux, jusqu'au projet de loi Ayrault de 2016, qui prévoit un nouveau titre dans la Constitution, dédié au dialogue social.

On peut également évoquer la loi du 31 janvier 2007 sur la modernisation du dialogue social. Ce texte prévoit que tout projet gouvernemental impliquant des réformes dans les domaines des relations du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle doit d'abord comporter une phase de concertation avec les partenaires sociaux dans le but de permettre l'ouverture d'une négociation.

Par quoi et qui passe le dialogue social ?

Le dialogue social a pour ambition de permettre une meilleure cohésion et de développer un sentiment d'appartenance en remettant l'agent au cœur du débat. Concrètement, il permet une résolution efficace des problématiques économiques et sociales majeures dans une administration.

Les représentants du personnel et les délégués syndicaux comme ceux de la CFTC. Ils sont la voix des salariés, négocient et agissent dans leurs intérêts.

La Direction est évidemment un autre acteur du dialogue social. En effet, la direction détermine la stratégie. Bien souvent, c'est le RH (Responsable des Ressources Humaines) qui est chargé de faire le lien entre la Direction et les agents. Il favorise le dialogue

social par la communication et l'écoute qu'il apporte aux agents. Il est donc un maillon primordial du dialogue social dans l'entreprise.

Et enfin, vous ! Chaque fonctionnaire de la DGFIP peut faire entendre sa voix et être à ce titre un acteur du dialogue social à part entière.

Le syndicalisme de demain : quelles formes ?

Dans un contexte de fortes évolutions du monde du travail, le syndicalisme CFTC intègre dans ses combats :

- L'anticipation des transitions écologiques, numérique/robotique.
- La sécurisation des parcours des travailleurs, dans le cadre d'activités à statut variable.
- La protection sociale du travailleur attachée à sa personne.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022 les agents de la DGFIP devront voter pour désigner leurs représentants dans les instances du dialogue social.

À tous les scrutins voter CFTC c'est voter pour le seul syndicat qui considère que dans le monde du travail chaque Personne est sacrée, quels que soient son âge, sa condition matérielle, sa race, sa religion, son orientation sexuelle, sa condition physique ou mentale.